

*Direction du personnel,
des services et de la modernisation*

Décision du 25 janvier 2002 complétant la décision du 15 janvier 2002 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel, des services et de la modernisation

NOR : *EQU0210025S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 4 janvier 2002 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services ;
Vu la proposition de l'organisation syndicale FO,
Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 janvier 2002 est complété comme suit :
« Sont nommés au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel, des services et de la modernisation en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires :

Organisation FO :

- M. Robert Buichon ;
- M. Gérard Rolland ;
- M. Eric Tanays.

Membres suppléants :

Organisation FO :

- M. Jean-Pierre Legrand ;
- Mme Jacqueline Balza ;
- Mme Sandrine Gourlet-Dostes. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère.
Fait à Paris, le 25 janvier 2002.

Pour le ministre et par délégation :

Pour le directeur du personnel
des services et de la modernisation
empêché :

*Le directeur adjoint du personnel,
des services et de la modernisation,
P. Berg*